



Fédération des Fonctionnaires
et agents de l'Etat

La réforme des retraites : Un mauvais coup pour les fonctionnaires

Age pivot ou pas, promesse d'augmentation des rémunérations ou pas, maintien des départs anticipés pour certains corps ou pas, les fonctionnaires font partis des perdants de cette réforme.

La méthode du gouvernement consiste en des négociations en trompe l'œil, en coulisse, sans présenter l'ensemble des enjeux, ni fournir les simulateurs attendus.

Prenons le calcul de la retraite sur la moyenne des rémunérations tout au long de la carrière :

Pour les fonctionnaires il y aurait compensation par l'intégration des primes. Mais les enseignants et de nombreux personnels des catégories C, B voire A ont des primes qui ne compenseront pas le changement. Le gouvernement s'engage à revaloriser la rémunération des enseignants (Le fera-t-il ? Ses successeurs le feront-ils ?). Ce plan représenterait des milliards !

Mais que proposera-t-on aux autres ? Les plus précaires devront-ils se contenter de 1000 euros par mois de pension (pour une carrière complète) ...

Suppression des catégories actives :

Ce gouvernement ne veut plus de départs anticipés, mais il s'empresse de les maintenir pour les professions de sécurité (police, pénitentiaire). Les autres, et bien ils attendront 64 ans !

Ce projet de loi mal fagoté, plein de chausse-trappes et de leurres, devrait passer en force, abimant et divisant notre Fonction Publique.

Il satisfait ceux qui critiquent sans cesse les agents de l'état en inventant des injustices imaginaires et en sapant les bases de notre société.

Son application risque de léser les catégories les plus modestes, souvent féminisées, et les jeunes **bien sûr**, puisqu'il mettra un temps certain pour devenir opérationnel.

**LA CFTC FAE N'APPROUVE PAS CE PROJET
EU EGARD AUX ELEMENTS COMMUNIQUES**





Pauline est une salariée qui a connu de multiples employeurs. Elle a une carrière complète, malgré six courtes périodes de chômage. Elle a eu deux enfants sans conjoint.

SYSTÈME ACTUEL

Salaire mensuel moyen revalorisé sur les 25 meilleures années : 1 756,30 € (à titre indicatif)

SYSTÈME MACRON

Salaire mensuel moyen non revalorisé sur l'ensemble de la carrière : 1 299,55 € (à titre indicatif)

En partant à 62 ans

1 227,00 €

752,72 €

par mois

par mois

En partant à 64 ans

1 250,56 €

1 000,00 €

nets*

nets*

* CSG = 6,60 % CRDS = 0,50 % CASA = 0,30 %

* selon la promesse Macron

**À 62 ans comme à 64 ans,
Pauline perd dans tous les cas**

Dans un système à points:

- ◆ Plus le salaire est élevé, plus le nombre de points acquis est important. Les temps partiels imposés aux femmes, aux jeunes ouvriront peu de droits aux plus précaires d'entre nous.
- ◆ Aujourd'hui les mères de famille valident 8 trimestres par enfants, soit 2 ans qui permettent aux femmes d'atteindre plus facilement le nombre de trimestres exigés pour avoir droit à une retraite à taux plein. Avec un régime à points ce système sera tout simplement supprimé sans être remplacé par aucun avantage.
- ◆ Dans le système actuel, les parents ayant eu au moins 3 enfants bénéficient chacun à ce titre d'une majoration de 10% de leur retraite. Dans la réforme des retraites proposée si la majoration est acquise dès le premier enfant, elle est donnée à la mère OU au père...
- ◆ Dans le système actuel la réversion correspond à 50 %, dans la plupart des cas, du revenu perçu par le conjoint avant le décès. Avec la réforme des retraites la réversion sera limitée à 70 % des points de retraite acquis par le couple ensemble...